

Séance du mardi 19 septembre 2023

**Membres en
exercice : 11**

Date de la convocation: 11/09/2023

Présents : 10

*L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf septembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick
MARCEL,*

Votants: 11

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 0

Présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA,
Sophie ZUBER, Nathalie PELISSIE, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN,
Lisiane ASCOLA, Michel BLIGUET, Eliane PRATS

Représentés: BOUSQUET Bruno par SALIES Stéphane

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance:Eliane PRATS

Objet: Choix de l'architecte - 025_2023

OBJET : Choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation d'un ancien « Cortal » en Gîte d'étape et « Café de Pays ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- Qu'il y a lieu de choisir un architecte chargé de la maîtrise d'œuvre pour le projet cité en objet
- Que le Conseil Municipal dans sa séance du 6/04/2023 a inscrit et voté dans le budget primitif, le lancement des travaux en 2023
- Qu'une consultation d'architectes a été lancée. Trois cabinets ont décliné l'offre et un quatrième a soumissionné.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

- **DÉSIGNE** le cabinet Arte Facta – M. MARTINEZ Pierre – 171 avenue du Général de Gaulle – 66500 PRADES en qualité d'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre de ce projet, assisté de l'économiste GONZALEZ du BET Fluides OTCE et du BET Structure BURILLO.

- **ACCEPTE** le montant des honoraires qui s'établissent à 10.00% pour la mission de base + exe (études d'exécution) et 2.50% pour la mission complémentaire OPC (ordonnancement, pilotage et coordination), tous contractants inclus

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier

Fait et délibéré à CLARA-VILLERACH, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrick Marcel

